



Membres en exercice	20
Membres présents	15
Pouvoirs	0
Votes :	
Pour	15
Contre	0
Abstentions	0

DELIBERATION N° 21/2024

**OBJET : AVENANT A LA CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT ENTRE LE
DEPARTEMENT DU DOUBS ET L'ADAT**

Le Conseil d'administration de l'Agence départementale d'appui aux territoires, convoqué le 21 octobre 2024, s'est réuni le 12 novembre 2024, sous la présidence de Madame Christine BOUQUIN, Présidente de l'ADAT.

Etaient présents les membres de l'Agence suivants :

Gabriel BAULIEU, Olivier BILLOT, Elisabeth BROSSARD, François CUCHEROUSSET, André-Marie DEPOUTOT, Marie-Christine DURAI, représentant Damien CHARLET, Magali DUVERNOIS, représentant Géraldine LEROY, Michel LAURENT, Thierry MAIRE DU POSET, Daniel PERRIN, Charles PIQUARD, Géraldine TISSOT-TRULLARD, Michel VIENET, Martine VOIDEY

Etaient excusés les membres de l'Agence suivants :

Marie-Noëlle BIGUINET, Marie-France BOTTARLINI, Damien CHARLET, représenté par Marie-Christine DURAI, Monique CHOUX, Charles DEMOUGE, Patrick GENRE, Raphaël KRUCIEN, Géraldine LEROY, représentée par Magali DUVERNOIS, Arnaud MARTHEY, Thierry VERNIER

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la convention pluriannuelle de subventionnement 2024-2026 entre le Département et l'ADAT approuvée par la délibération n° 16/2021 en date du 16 décembre 2021,

La convention pluriannuelle entre le Département et l'ADAT, qui définit la participation annuelle ainsi que le soutien technique fourni par les services départementaux (logistique, informatique, juridique), arrive à échéance le 31 décembre 2024.

En raison du contexte financier particulier de l'ADAT pour l'exercice 2024, mais aussi des incertitudes concernant la tarification et le déploiement de la future gamme de logiciels, le Département propose de proroger cette convention par un avenant pour 2025. Cette proposition intègre une reprise partielle des excédents de l'ADAT afin d'ajuster le montant de sa participation.

Une nouvelle convention 2026-2028 sera élaborée ultérieurement, sur la base d'un budget prévisionnel pluriannuel déterminé en fonction des résultats du marché et du rythme de migration des adhérents vers les nouveaux logiciels

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré,

ADOPTENT à l'unanimité pour 2025 l'avenant à la convention pluriannuelle de subventionnement 2024-2026 entre le Département du Doubs et l'ADAT et prennent acte de la diminution de la subvention départementale.

Envoyé en préfecture le 20/11/2024

Reçu en préfecture le 20/11/2024

Publié le

ID : 025-200066264-20241112-D21_2024-DE



La Présidente de l'ADAT,

Christine BOUQUIN